

B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu huit séances portant sur la question intitulée « Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité ». Il y a examiné l'évolution de la situation politique au Kosovo, en mettant l'accent sur la nécessaire reprise du dialogue bilatéral entre Belgrade et Pristina avec la médiation de l'Union européenne, ainsi que sur la mise en œuvre du premier accord sur les principes régissant la normalisation des relations entre Pristina et Belgrade. Le Conseil s'est également penché sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)⁶⁸⁷, ainsi que sur le rôle de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Exposé sur la situation au Kosovo et les activités de la MINUK

Le 8 février 2012, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, qui a fait observer que la situation, bien qu'apaisée, restait fragile. Il a exhorté le Conseil à accorder un regain d'attention au Kosovo en vue de régler les différends de longue date et de consolider la paix et la stabilité à long terme dans la région. S'agissant du nord du Kosovo, il a évoqué l'action menée par la MINUK, EULEX et la KFOR pour stabiliser la situation. Il a également rendu compte des progrès notables enregistrés dans le dialogue mené entre Pristina et Belgrade avec la médiation de l'Union européenne, priant instamment les deux parties de continuer de faire la preuve de leur engagement en faveur d'un dialogue constructif⁶⁸⁸.

Le représentant de la Serbie a demandé instamment aux nouveaux membres du Conseil de se garder de reconnaître toute solution au problème du Kosovo qui ne procéderait pas d'un accord entre les parties. Formulant des observations sur le rapport du

Secrétaire général⁶⁸⁹, il a abondé dans le sens de celui-ci, qui avait appelé le Conseil à appuyer le rôle de la MINUK, en facilitant, en particulier, la concertation entre toutes les parties prenantes. Il a également fait valoir qu'il était à la fois vain et contre-productif d'essayer d'obtenir des résultats en dehors du cadre des négociations, notamment en cherchant à amener de nouveaux pays à reconnaître la déclaration unilatérale d'indépendance, ou en essayant de « forcer la porte des organisations internationales »⁶⁹⁰.

M. Enver Hoxhaj, tout en soulignant les progrès accomplis en même temps que les défis à relever par le Kosovo, a déclaré en revanche que la pleine reconnaissance de l'indépendance du Kosovo demeurerait un important objectif de son gouvernement. Il a affirmé que la Serbie se devait de remplir ses obligations au titre des accords signés avec le Kosovo, déclarant que les « les accords ne valent rien s'ils ne sont pas concrètement appliqués ». Il a assuré que l'application du plan Ahtisaari était le meilleur cadre qui soit à une participation politique et démocratique de tous les Serbes du Kosovo⁶⁹¹.

Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont souligné que les deux parties devaient continuer de faire la preuve de leur engagement dans le cadre du dialogue organisé avec l'aide de l'Union européenne, dans l'objectif de la pérennisation de la paix et de la stabilité dans la région. De nombreux intervenants se sont félicités de l'action entreprise par la MINUK en collaboration avec EULEX et la KFOR en vue de calmer les tensions dans le nord du Kosovo et de ramener la stabilité dans la région⁶⁹². Un certain nombre d'orateurs ont soutenu le travail de l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX chargée d'enquêter sur toutes les allégations de trafic d'organes humains⁶⁹³, tandis que d'autres ont argué que cette enquête devait s'effectuer sous les auspices du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies⁶⁹⁴.

⁶⁸⁹ S/2012/72.

⁶⁹⁰ S/PV.6713, p. 2 à 7.

⁶⁹¹ Ibid., p. 7 à 12.

⁶⁹² Ibid., p. 5 (Serbie), p. 13 (Fédération de Russie), p. 13 (Chine), p. 15 (Allemagne), p. 17 (Azerbaïdjan) et p. 23 (Pakistan).

⁶⁹³ Ibid., p. 8 (Enver Hoxhaj), p. 16 (Allemagne), p. 18 (Inde), p. 19 (Royaume-Uni), p. 21 (France), p. 22 (Portugal), p. 25 (Colombie) et p. 27 (États-Unis).

⁶⁹⁴ Ibid., p. 6 (Serbie), p. 13 (Fédération de Russie), p. 14 (Chine) et p. 17 (Azerbaïdjan).

⁶⁸⁷ Pour plus d'informations sur le mandat de la MINUK, voir la section I (Opérations de maintien de la paix) de la dixième partie.

⁶⁸⁸ S/PV.6713, p. 2 à 4.

Élections générales et présidentielle serbes

Le 14 mai 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK a rendu compte du scrutin tenu le 6 mai 2012 dans le cadre des élections générales et présidentielle serbes au Kosovo, précisant qu'il s'était déroulé dans le calme et la sécurité. Il a déclaré qu'une opération extrêmement professionnelle avait été organisée et exécutée par l'OSCE pour faciliter le processus conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999), avec la contribution de la KFOR, d'EULEX et des autorités kosovares. Il a toutefois indiqué que deux municipalités du nord du Kosovo avaient mis à exécution leur projet d'organiser leurs propres élections locales hors du cadre de la résolution 1244 (1999), et que tant Belgrade que la communauté internationale n'avaient laissé planer aucun doute quant à la légitimité de cette situation. Il a fait savoir que les relations entre les Balkans occidentaux et l'Union européenne avaient considérablement progressé après que des décisions avaient été prises en vue d'accorder le statut de pays candidat à la Serbie et d'organiser une étude de faisabilité au Kosovo. Il s'est dit préoccupé de ce que l'absence de vision commune, dans les rangs des principaux acteurs internationaux, pouvait parfois diminuer l'ardeur d'une région pourtant galvanisée par la perspective de son intégration à l'Union européenne. Il a demandé aux membres du Conseil d'œuvrer en amont face aux difficultés que rencontrait le Kosovo, les exhortant à user de leur autorité et de leur influence auprès des parties pour les encourager à négocier de bonne foi afin de trouver des solutions sérieuses et durables⁶⁹⁵.

Le représentant de la Serbie a assuré que la position de longue date de son pays sur l'engagement de l'Union européenne au Kosovo demeurerait inchangée et il a exhorté l'Union européenne à maintenir sa position de neutralité afin de mettre en place le cadre institutionnel manquant et d'améliorer la situation sociale « désastreuse » qui régnait dans la province. Il a également évoqué la campagne d'intimidation que Pristina, disait-il, avait poursuivie à l'encontre des Serbes du Kosovo. Saluant l'action menée par la MINUK et l'OSCE, entre autres, aux fins de l'organisation des élections, il a tenu à souligner que la Serbie restait pleinement attachée à ce processus de dialogue⁶⁹⁶.

Enver Hoxhaj a récapitulé les efforts déployés sur les plans de la consolidation de l'État du Kosovo, de

l'intégration de la communauté serbe aux niveaux de l'administration centrale et locale, dans le nord du Kosovo, du dialogue technique entre le Kosovo et la Serbie, ainsi que des relations entre le Kosovo et l'Union européenne. Évoquant les élections présidentielle et législatives serbes, il a expliqué que les Serbes vivant au Kosovo avaient été en mesure de voter à l'occasion de ces scrutins. Il a également mentionné que la Serbie n'avait pas organisé d'élections locales dans les trois municipalités du nord du Kosovo, ce qui montrait qu'elle commençait d'accepter « la réalité de l'indépendance du Kosovo »⁶⁹⁷.

Les membres du Conseil se sont félicités du calme dans lequel s'étaient déroulées les élections générales serbes, faisant des observations sur les problèmes rencontrés, mais aussi sur des faits positifs tels que l'appui apporté par la MINUK, l'OSCE, EULEX et la KFOR dans le cadre du scrutin. Ils ont salué les progrès accomplis à cette date dans l'intégration européenne et exhorté les deux parties à maintenir le contact et à continuer de témoigner de leur attachement au dialogue organisé avec l'aide de l'Union européenne. La plupart des intervenants ont indiqué qu'il fallait réunir les conditions qui permettraient un retour des personnes déplacées en toute sécurité, si elles en faisaient le choix, ainsi que la préservation des sites culturels et religieux. Un certain nombre d'intervenants ont exprimé leur préoccupation face à la question de la protection des populations minoritaires⁶⁹⁸. D'autres ont souligné que toutes les organisations internationales travaillant au Kosovo devaient veiller, dans le cadre de leur mandat, à conserver leur neutralité vis-à-vis de son statut⁶⁹⁹.

Le 21 août 2012, à l'occasion de sa séance d'information au Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général a dit qu'il lui semblait urgent que l'action politique de la communauté internationale auprès des parties soit plus active et plus volontariste. Il a indiqué que les séances prévues dans le cadre du dialogue coordonné par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina étaient toujours suspendues en raison des élections générales de mai en Serbie et du processus politique, qui avait abouti à la formation d'un nouveau gouvernement le 27 juillet 2012, et il a exprimé l'espoir de voir le dialogue organisé avec l'aide de l'Union européenne reprendre sous peu. Il a

⁶⁹⁵ S/PV.6769, p. 2 à 4.

⁶⁹⁶ Ibid., p. 4 à 8.

⁶⁹⁷ Ibid., p. 8 à 11.

⁶⁹⁸ Ibid., p. 18 (Royaume-Uni), p. 20 (Inde) et p. 24 (Guatemala).

⁶⁹⁹ Ibid., p. 5 (Serbie), p. 13 (Fédération de Russie), p. 14 (Pakistan), p. 15 (Afrique du Sud) et p. 20 (Inde).

indiqué que la coordination entre la MINUK et les entités dotées d'un mandat international présentes au Kosovo devait permettre de réaliser des progrès plus que nécessaires en matière de protection des droits de l'homme et de retour des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi que dans l'enquête sur le sort des personnes disparues⁷⁰⁰.

Le représentant de la Serbie a fait savoir que le règlement de la question du statut final du Kosovo-Metohija par la négociation, dans le cadre d'un dialogue tenant compte des intérêts légitimes des Albanais et des Serbes kosovars et de tous les habitants du Kosovo, constituait l'une des priorités les plus importantes de son gouvernement au lendemain de son élection, tout en soulignant la position de son pays, qui n'entendait pas reconnaître la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo. Évoquant les réformes adoptées par les autorités de Pristina, par lesquelles elles comptaient abolir les pouvoirs exécutifs exercés par les organisations internationales au Kosovo, ainsi que l'expliquait le Secrétaire général dans son rapport, il a précisé que, de l'avis de la Serbie, le Conseil de sécurité était la seule institution légitime qui soit habilitée à opérer ce type de changements. Il s'est également dit préoccupé des menaces qui pesaient sur la communauté serbe dans le nord et le sud du Kosovo et qui, selon lui, s'inscrivaient dans une campagne d'intimidation orchestrée contre les Serbes kosovars⁷⁰¹.

Dans sa déclaration, Hashim Thaçi a dressé un tableau des événements relatifs à la fin de l'indépendance du Kosovo « sous supervision internationale », à la situation dans les municipalités du nord et à l'intégration envisagée du Kosovo à l'Union européenne. S'agissant des élections qui venaient de se tenir en Serbie, il a déclaré que le Gouvernement kosovar avait conclu un accord avec l'OSCE pour permettre aux Serbes du Kosovo dotés de la double-citoyenneté de voter durant le scrutin. Concernant le dialogue technique entre le Kosovo et la Serbie, il a fait observer que ce dialogue ne pouvait véritablement progresser que si les accords étaient pleinement mis en œuvre, appelant à cet égard la Serbie à honorer les accords conclus pendant ce processus. Il a également réitéré que la normalisation des relations avec la Serbie était pour le Kosovo une priorité⁷⁰².

Les membres du Conseil ont souhaité la bienvenue au Gouvernement serbe nouvellement élu et

souligné l'importance de la reprise du dialogue organisé avec l'aide de l'Union européenne, ainsi que de la mise en œuvre des accords techniques précédemment conclus au cours de ce dialogue, en coopération avec la MINUK, EULEX et la KFOR. Certains membres ont salué la création dans le nord de Mitrovica d'une antenne administrative destinée à desservir les citoyens de cette partie du Kosovo⁷⁰³, tandis que d'autres ont exprimé leur crainte que le financement de ce bureau conduise à priver la MINUK de fonds qui lui étaient destinés⁷⁰⁴.

Reprise du dialogue ménagé par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina

Le 27 novembre 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général a décrit les principaux événements et activités qui s'étaient déroulés au Kosovo et rendu compte des progrès notables accomplis dans les dernières étapes du dialogue de haut niveau organisées les 19 octobre et 7 novembre 2012 avec l'aide de l'Union européenne. Il a indiqué que les deux dirigeants, le Premier Ministre serbe, Ivica Dačić, et le Premier Ministre kosovar, Hashim Thaçi, avaient nettement pris la tête des travaux menés dans le cadre de ce processus et que c'était la première fois qu'ils s'étaient rencontrés en tant que chefs de délégation et avaient pu s'entendre sur des mesures concrètes permettant de progresser dans le dialogue de façon plus approfondie et plus ambitieuse. Il les a tous deux félicités de la volonté politique et du courage dont ils avaient fait preuve en engageant le processus de collaboration visant à rétablir les relations entre Belgrade et Pristina. Il a dit espérer que les membres du Conseil ne se contenteraient pas de saluer cette initiative des deux dirigeants visant à s'attaquer aux problèmes dans le cadre d'un dialogue au plus haut niveau mais qu'ils la soutiendraient aussi au niveau politique et par des ressources suffisantes afin d'encourager et d'enregistrer la conclusion d'accords durables. Au regard, toutefois, de la complexité des problèmes qui avaient continué d'inhiber les progrès de part et d'autre, il a fait observer qu'il ne serait pas raisonnable de s'attendre à des solutions faciles ou rapides. La situation dans le nord du Kosovo restait en effet précaire. Concernant la coordination de la présence internationale, il s'est réjoui de pouvoir faire savoir au Conseil que la MINUK s'acquittait de son mandat dans un véritable travail d'équipe associant la

⁷⁰⁰ S/PV.6822, p. 2 et 3.

⁷⁰¹ Ibid., p. 3 à 7.

⁷⁰² Ibid., p. 7 à 11.

⁷⁰³ Ibid., p. 13 (Royaume-Uni), p. 15 (Allemagne) et p. 19 (États-Unis).

⁷⁰⁴ Ibid., p. 16 (Fédération de Russie) et p. 22 (Guatemala).

KFOR, EULEX, l'OSCE et le Représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo⁷⁰⁵.

Le représentant de la Serbie, tout en se disant opposé aux actions unilatérales, d'où qu'elles viennent, a déclaré que la partie serbe continuait pour sa part de défendre et d'appliquer une politique axée sur la recherche de solutions pacifiques dans le cadre d'un dialogue constructif avec Pristina. Il s'est dit convaincu que la MINUK devait continuer de jouer un rôle important pour accompagner le processus de dialogue afin de garantir l'échange et la remontée efficace des informations entre elle et le Conseil de sécurité. Il a en outre souligné qu'il ne fallait pas modifier les fonctions exécutives d'EULEX, dont l'importance était également capitale pour la mise en œuvre des accords conclus⁷⁰⁶.

Enver Hoxhaj s'est exprimé sur la mise en place de relations contractuelles avec l'Union européenne et la nouvelle phase des relations bilatérales entre le Kosovo et la Serbie. Faisant référence à la décision du Groupe de pilotage international de mettre fin à l'indépendance supervisée du Kosovo, il a souligné qu'elle procédait du plein exercice par le Kosovo de sa souveraineté. Toutefois, il a assuré que le Kosovo restait déterminé à travailler en coopération étroite avec les missions techniques internationales pour continuer de favoriser la progression du pays⁷⁰⁷.

Les membres du Conseil ont constaté, à l'instar du Secrétaire général, dans son rapport, qu'un calme relatif régnait au Kosovo⁷⁰⁸. Ils ont cependant exprimé leur préoccupation devant la fragilité de la situation au nord du Kosovo. Ils ont appuyé les activités de la MINUK et se sont félicités de la reprise du dialogue de haut niveau ménagé par l'Union européenne entre les deux parties. Certains membres ont soutenu les efforts déployés en vue de l'intégration du Kosovo au sein de la communauté internationale⁷⁰⁹, tandis que d'autres ont réitéré leur soutien au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Serbie⁷¹⁰. Un certain nombre d'intervenants se sont dits convaincus que la MINUK devait garder son rôle central dans la coordination de tous les efforts de la communauté internationale au Kosovo, avec la neutralité prévue

dans la résolution 1244 (1999) à l'égard du statut de ce dernier⁷¹¹.

Le 22 mars 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait savoir au Conseil que l'échange direct engagé entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue politique de haut niveau coordonné par l'Union européenne avait donné lieu à quelques faits nouveaux importants et positifs. Faisant état des sept cycles de dialogue auxquels avaient pris part les deux dirigeants à Bruxelles, il a indiqué que ces rencontres avaient ouvert un nouveau chapitre essentiel, historique, dans l'effort collectif visant à surmonter les séquelles du conflit. Toutefois, il restait d'importants défis à relever sur le terrain, y compris des problèmes de sécurité, dont quelques incidents préjudiciables, et la résurgence, de part et d'autre, des discours incendiaires et des partis pris. On déplorait également des flambées de tensions dans le nord du Kosovo, dont une série d'incidents dans lesquels des engins explosifs avaient été utilisés et une vague de vandalisme visant plusieurs cimetières orthodoxes, au cours de laquelle avait été détruit un monument de la Seconde Guerre mondiale. Le Représentant spécial s'est réjoui que des mesures adaptées aient été prises par les autorités kosovares, dont l'affectation de fonds publics à la réparation et à la reconstruction des tombes et des monuments concernés. Il a en outre souligné que la suppression des allocations budgétaires au bureau administratif de la MINUK situé à Mitrovica avait mis à mal le meilleur système dont l'on ait disposé pour régler par consensus les problèmes rencontrés dans le nord⁷¹².

Le représentant de la Serbie a réitéré la position de principe de son gouvernement au sujet de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, mais il a également confirmé sa détermination de voir aboutir le dialogue politique coordonné par l'Union européenne⁷¹³.

Dans sa déclaration, Hashim Thaçi a détaillé les progrès accomplis au Kosovo et souligné que l'engagement pris par ce dernier en faveur du dialogue avec la Serbie s'inscrivait dans le cadre de l'application de la résolution 64/298 de l'Assemblée générale et de la résolution pertinente de l'Assemblée du Kosovo, et respectait pleinement la Constitution et

⁷⁰⁵ S/PV.6872, p. 2 à 4.

⁷⁰⁶ Ibid., p. 4 à 6.

⁷⁰⁷ Ibid., p. 6 à 10.

⁷⁰⁸ S/2012/818.

⁷⁰⁹ S/PV.6872, p. 10 (Allemagne), p. 14 (France),

p. 17 (Togo), p. 19 (Royaume-Uni) et p. 23 (États-Unis).

⁷¹⁰ Ibid., p. 12 (Fédération de Russie), p. 17 (Azerbaïdjan) et p. 20 (Chine).

⁷¹¹ Ibid., p. 5 (Serbie), p. 11 (Pakistan), p. 13 (Fédération de Russie), p. 14 (France), p. 17 (Azerbaïdjan), p. 20 (Chine), p. 21 (Afrique du Sud), p. 22 (Guatemala) et p. 25 (Inde).

⁷¹² S/PV.6939, p. 2 à 5.

⁷¹³ Ibid., p. 5 à 8.

les lois du Kosovo, et qu'il ne pouvait être question de négocier sur la souveraineté, le statut politique ou l'intégrité territoriale du Kosovo⁷¹⁴.

Les membres du Conseil ont salué les progrès réalisés au cours des différents cycles du dialogue politique de haut niveau coordonné par l'Union européenne et fait l'éloge des efforts que consentaient les deux parties en vue de la normalisation de leurs relations. Ils ont fait part de leur préoccupation face aux conditions de sécurité toujours précaires, en particulier dans le nord, et notamment aux récentes attaques subies par des sites culturels et religieux orthodoxes. Ils se sont en outre exprimés au sujet de l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX, de l'importance du rôle de la MINUK et de la contribution qu'elle apportait à la stabilisation de la région ainsi que de sa collaboration avec les autres entités internationales présentes et les autorités locales du Kosovo.

Premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina

Le 14 juin 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil de la signature d'un premier accord historique sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, le 19 avril 2013, à l'issue de difficiles négociations politiques menées avec l'aide de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Il a précisé que cet accord en 15 points prévoyait la mise en place d'une association/communauté des municipalités serbes dotée d'un ensemble de compétences concernant la vie quotidienne de la population, ainsi que l'organisation d'élections locales dans les municipalités du nord du Kosovo en 2013, avec le concours de l'OSCE. Les deux parties s'étaient engagées à ne pas entraver leur progression réciproque sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. Il a signalé que, le 22 mai 2013, en signe de leur engagement en ce sens, les parties s'étaient entendues sur un plan de mise en œuvre des dispositions de l'accord du 19 avril. Il a néanmoins souligné que la menace d'instabilité demeurerait présente dans les zones sensibles, aussi bien au nord qu'au sud de la rivière Ibar. Tout en estimant que l'accord constituait une réalisation majeure et une étape décisive tant pour Belgrade que pour Pristina, il a insisté sur le fait que l'application des accords conclus nécessiterait d'intenses efforts de la part des parties et un appui actif

⁷¹⁴ Ibid., p. 8 à 16.

de la communauté internationale, soulignant que la MINUK mettrait tout en œuvre à cet égard⁷¹⁵.

Le représentant de la Serbie a déclaré que son pays avait investi des efforts considérables au cours de ce dialogue et qu'il avait fait preuve d'une grande souplesse, ajoutant que, dans ce processus, la Serbie continuerait à agir dans la conviction que des négociations pouvaient conduire à une solution acceptable par tous. Faisant référence aux six mois de dialogue politique qui avaient abouti au « Premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations », il a précisé que la Serbie était déterminée à appliquer cet accord. Cependant, il a exprimé sa préoccupation devant la fragilité des conditions de sécurité et souligné que la MINUK avait un rôle irremplaçable à jouer dans la stabilisation de la situation dans la région. Il a dit attendre de la communauté internationale qu'elle active l'application de l'accord et le renforcement de la stabilité régionale⁷¹⁶.

Hashim Thaçi, tout en en mettant en exergue les différents aspects, a félicité le Premier Ministre serbe des efforts qu'il avait faits pour permettre la conclusion de l'accord sur les principes. Il a assuré que le Kosovo était déterminé à engager un dialogue politique avec la Serbie et à veiller à la mise en œuvre rapide et constructive de tous les aspects de l'accord. Il a ajouté que cet accord était pour le Conseil l'occasion d'envisager l'adoption d'une nouvelle résolution visant à mettre fin au mandat de la MINUK. Il a demandé au Conseil de prévoir un soutien à l'Union européenne pour le suivi de la mise en œuvre de l'accord⁷¹⁷.

Les membres du Conseil ont salué l'accord historique conclu avec l'aide de l'Union européenne et félicité les deux parties d'avoir atteint cet important jalon, non sans les encourager à continuer de trouver des compromis en vue de l'application rapide et intégrale de l'accord, en étroite coordination avec la MINUK, EULEX et la KFOR. De nombreux intervenants se sont préoccupés des conditions de sécurité, en particulier dans le nord du Kosovo, et ont appuyé les efforts que continuait de déployer la MINUK pour mettre en œuvre son mandat. Certains intervenants ont souligné que la MINUK avait un rôle à jouer dans l'application de l'accord du 19 avril⁷¹⁸. D'autres intervenants ont insisté sur le fait que la

⁷¹⁵ S/PV.6979, p. 2 à 4.

⁷¹⁶ Ibid., p. 4 à 8.

⁷¹⁷ Ibid., p. 8 à 11.

⁷¹⁸ Ibid., p. 6 (Serbie), p. 18 (Pakistan) et p. 19 (Fédération de Russie).

résolution 1244 (1999) constituait la base juridique du règlement de la question du Kosovo et que les efforts de règlement devaient être menés dans le cadre de cette résolution⁷¹⁹.

Le 29 août 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a rendu compte des progrès accomplis dans l'application de l'accord conclu le 19 avril entre Belgrade et Pristina. Il a donné acte de l'engagement pris par les dirigeants d'œuvrer à l'application rapide et constructive de cet accord malgré les quelques complications survenues pendant le processus. Eu égard aux préparatifs des élections locales prévues au Kosovo le 3 novembre 2013, il a attiré l'attention sur la rapidité de réaction de l'OSCE, qui avait fait le nécessaire pour permettre la tenue du scrutin dans les territoires du nord ainsi que le vote des personnes déplacées remplissant les conditions requises, et déclaré que l'enregistrement des entités politiques dans le laps de temps très court qui précédait les élections était une gageure. Il a mis en exergue l'importance de la participation de tous les électeurs, en particulier dans les municipalités du nord, et appelé les deux parties à faire preuve de fermeté mais aussi de souplesse, notamment pour répondre comme il convenait aux préoccupations de la population locale et dissiper l'incertitude qui régnait dans le nord. Il a réaffirmé que la MINUK entendait continuer d'adapter ses activités à la situation afin d'appuyer le plus efficacement possible le processus politique et le travail effectué en conséquence sur le terrain⁷²⁰.

Le représentant de la Serbie a réaffirmé l'attachement de son pays au dialogue politique mené avec l'aide de l'Union européenne. Il a toutefois relevé, pour le regretter, que l'on n'avait guère obtenu de résultats concrets dans le règlement des problèmes de la population, en particulier des groupes ethniques minoritaires. Il a constaté, par conséquent, que le maintien de la présence des Nations Unies au Kosovo-Metohija était d'une importance capitale pour l'évolution future de la situation, en soulignant que la mise en œuvre des accords ne serait sans doute pas possible sans la participation active de l'ONU⁷²¹.

Dans sa déclaration, Enver Hoxhaj, faisant savoir au Conseil que le Kosovo s'était attelé activement à la mise en œuvre des obligations découlant de l'accord gouvernant la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie, a relevé les progrès accomplis par

le Kosovo dans le sens de l'intégration à l'Union européenne et de la stabilisation ainsi que les résultats obtenus dans un certain nombre de domaines de politique intérieure. Il a déclaré en outre que le Conseil devait songer à retirer la question du Kosovo de son ordre du jour et demandé que soit adoptée une nouvelle résolution faisant état des progrès réalisés sur le terrain par le Kosovo. Il a également estimé que le Conseil devait envisager de transformer la MINUK en un bureau politique des Nations Unies chargé de coordonner les activités de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies⁷²².

Les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis à cette date et les efforts faits par les deux parties pour appliquer l'accord conclu dans le cadre du dialogue en coopération avec les entités internationales présentes au Kosovo, tout en les exhortant à œuvrer de concert afin de surmonter les obstacles s'opposant au processus de mise en œuvre. Certains membres du Conseil ont pris acte du nouvel accord conclu le 22 mai 2013 sur un plan de mise en œuvre de l'accord du 19 avril⁷²³. La plupart des membres du Conseil se sont félicités du calme relatif, en réitérant, toutefois, leur préoccupation face à la fragilité de la situation au Kosovo.

Situation au Kosovo après les élections municipales

Le 19 novembre 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré que le bon déroulement des élections municipales tenues le 3 novembre dans tout le Kosovo marquait une étape importante dans l'application de l'accord du 19 avril entre Pristina et Belgrade. Il a rendu compte des problèmes survenus à Mitrovica-Nord le jour de l'élection, disant que la Commission électorale centrale avait ordonné en conséquence, dans les trois grands bureaux de vote concernés, l'organisation d'un nouveau scrutin, qui s'était déroulé de façon pacifique sans incident notable. Il a indiqué que la MINUK continuait de consacrer l'essentiel de ses efforts et de ses ressources à l'appui apporté au processus politique conduit par l'Union européenne et à l'accomplissement de son mandat. Il a souligné que la période qui suivrait s'avèrerait déterminante pour la consolidation des résultats encourageants des élections tenues au Kosovo et des progrès importants accomplis dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina⁷²⁴.

⁷¹⁹ Ibid., p. 12 (Chine), p. 14 (Azerbaïdjan) et p. 20 (Fédération de Russie).

⁷²⁰ S/PV.7026, p. 2 à 4.

⁷²¹ Ibid., p. 4 à 9.

⁷²² Ibid., p. 9 à 12.

⁷²³ Ibid., p. 14 (Maroc), p. 17 (Togo) et p. 20 (Azerbaïdjan).

⁷²⁴ S/PV.7064, p. 2 à 4.

Le représentant de la Serbie a formulé des observations sur plusieurs des préoccupations exprimées et fait état des siennes en ce qui concernait le déroulement des élections ainsi que la mise en œuvre de l'accord coordonné par l'Union européenne. Il a dit que Pristina n'avait pas encore pris les dispositions qui s'imposaient au sujet de certains aspects clefs de cet accord⁷²⁵.

Hashim Thaçi a informé le Conseil des progrès accomplis au Kosovo, dont la tenue des élections locales et le processus d'intégration à l'Union européenne, ainsi que le dialogue sur la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie. Il a déclaré que dans la plus grande partie du Kosovo, les élections s'étaient déroulées dans le calme et que les incidents isolés impliquant des groupes extrémistes serbes ne concernaient que trois bureaux de vote de Mitrovica-Nord. Il a qualifié ces incidents d'attaques orchestrées

⁷²⁵ Ibid., p. 4 à 8.

et organisées contre les droits fondamentaux des citoyens. Il a en outre souligné que le Kosovo était déterminé à poursuivre son dialogue avec la Serbie, y compris des négociations sur d'autres questions d'importance pour les relations de bon voisinage et la qualité de vie de leurs concitoyens⁷²⁶.

De nombreux membres du Conseil ont commenté les élections organisées avec l'aide de l'OSCE, félicitant les gouvernements serbe et kosovar d'avoir encouragé leurs administrés à prendre part au scrutin, et ils ont relevé le taux de participation accru de la population serbe du Kosovo. Ils ont condamné les violents incidents survenus dans un certain nombre de bureaux de vote de Mitrovica-Nord au cours des élections du 3 novembre 2013 et salué le déroulement pacifique du nouveau scrutin organisé en conséquence le 17 novembre 2013.

⁷²⁶ Ibid., p. 8 à 12.

Séances : résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.6713 8 février 2012	Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2012/72)		Serbie (Ministre des affaires étrangères)	Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, et Enver Hoxhaj	Tous les membres du Conseil, Serbie, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Enver Hoxhaj et tous les invités ^a	
S/PV.6769 14 mai 2012	Rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2012/275)		Serbie (Ministre des affaires étrangères)	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, et Enver Hoxhaj	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6822 21 août 2012	Rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2012/603)		Serbie (Premier Ministre)	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, et Hashim Thaçi	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6872 27 novembre 2012	Rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2012/818)		Serbie (Ministre des affaires étrangères)	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, et Enver Hoxhaj	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6939 22 mars 2013	Rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2013/72)		Serbie (Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères)	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, et Hashim Thaçi	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6979 14 juin 2013	Rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2013/254)		Serbie (Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères)	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, et Hashim Thaçi	Tous les membres du Conseil et tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7026 29 août 2013	Rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2013/444)		Serbie (Ministre des affaires étrangères)	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, et Enver Hoxhaj	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.7064 19 novembre 2013	Rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2013/631)		Serbie (Premier Ministre)	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, et Hashim Thaçi	Tous les membres du Conseil et tous les invités	

^a Le Représentant spécial du Secrétaire général n'a pas fait de déclaration.